


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



48890

Distr.
LIMITEE

E/CN.14/SWCD/58
14 juillet 1970

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Réunion d'Experts sur le Développement
de la Vie et des Institutions rurales
en Afrique de l'ouest.
Accra, 22-31 juillet 1970

LE ROLE DES INSTITUTIONS RURALES DANS LE DEVELOPPEMENT

EN AFRIQUE DE L'OUEST

par

CEA-FAO Division Agricole mixte

Le rôle des institutions rurales dans le développement
en Afrique de l'ouest
Objectifs et Problèmes

I. Introduction

La société traditionnelle vivait pratiquement en autarcie. Les institutions de base étaient d'ordre social, politique, et notamment pour la défense de la communauté.

Les institutions d'ordre économique étaient des plus limitées (pour la chasse, certains travaux agricoles, la construction des habitations et l'ouverture de pistes).

La colonisation a bouleversé cet ordre traditionnel, surtout le long des voies de pénétration et dans les zones de production des denrées d'exportation.

Au début, cette transformation s'est effectuée sur des bases empiriques. Puis, des structures se sont développées, spontanément, pour la collecte des produits et la distribution de la pacotille. La traite s'est installée ou développée, pendant l'époque coloniale, jusqu'au jour où l'administration a tenté de timides efforts pour installer des structures, des institutions plus favorables aux producteurs, mais principalement dans les domaines prioritaires pour cette administration: la commercialisation des denrées d'exportation.

La création de nations a encore changé cette situation, et de façon bien plus profonde, plus durable.

Les communautés rurales traditionnelles, même les plus isolées ont été entraînées dans ce mouvement d'édification d'une nation. Des contacts réguliers se sont établis entre groupes et communautés voisines, qui s'ignoraient précédemment. Des moyens modernes de communication de masse se sont développées, accessibles même aux illétrés; l'enseignement s'est propagé et, avec lui, des idées nouvelles quant à la place de l'individu dans la société.

De nouveaux besoins ont été ressentis. Pour les satisfaire, les producteurs des zones rurales, agriculteurs essentiellement, ont accepté de développer leur production, en adoptant les techniques nouvelles, proposées par les agents du gouvernement, qui en ont démontré les bénéfices.

Petit à petit, même dans les zones les plus reculées, la production agricole évolue, de l'économie de subsistance vers l'économie de marché.

Pour la réalisation des objectifs fixés dans le but d'assurer le développement économique et social des nouvelles nations, il fallait développer les institutions existantes et en créer de nouvelles.

La coopérative, par sa réputation, s'avérait être l'institution destinée à un développement économique et social harmonieux. C'est pourquoi bien des Chefs d'Etat ont opté en sa faveur.

Jusqu'alors, le crédit agricole était réservé aux gros agriculteurs, chefs d'exploitation du type commercial, parfois aux étrangers, mais, d'une façon générale moins en Afrique de l'Ouest que dans d'autres sous-régions du continent. Après l'indépendance, le crédit fut "popularisé", malheureusement avant que les structures d'accueil indispensables aient été mises en place, et la formation des bénéficiaires réalisée. Il y eut des abus et d'importants impayés, irrécupérables.

Quant à la commercialisation, des Offices de Commercialisation furent institués, d'abord dans les Pays anglophones, principalement pour réglementer le commerce des denrées d'exportation. Dans les Pays francophones, la priorité fut accordée aux Caisses de Stabilisation des Prix.

L'approvisionnement des agriculteurs en moyens de production ne suivit que plus tard.

Avant de sélectionner quelques problèmes et de les étudier, passons rapidement en revue les expériences des pays de la sous-région :

II. Bref résumé de la politique, des objectifs et des structures des pays de l'Afrique de l'ouest, en matière de COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES, de l'APPROVISIONNEMENT EN ELEMENTS DE PRODUCTION, de CREDIT et de COOPERATIVES^{1/}. STRUCTURES d'INTERVENTION.

1. COTE D'IVOIRE

En 1960, l'animation rurale a débuté dans la région de Bouaké. Les CFAR (Centres de formation d'Animateurs Ruraux) ont été créés. Il s'agissait d'une nouvelle structure, pour aller "à la rencontre" de la vulgarisation. Jusqu'ici, la vulgarisation a surtout été à caractère sectoriel. L'objectif est de développer une vulgarisation à caractère intégré.

Coopératives: Relance des coopératives en 1966-67. L'objectif, en matière de commercialisation est que les coopératives reprennent, vers 1975, la place qu'elles occupaient en 1964 (15-20% du café et 20% du cacao).

Ce sera la tâche du Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives, qui vient d'être créé, avec le concours du FS des NU.

Approvisionnement: essai de coopératives mixtes.

Crédit Agricole: Il existe une Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA).

Structures d'intervention:

A la base, l'animation. Au-dessus: les CAR (Comités d'Action Rurale), au niveau des Sous-préfectures. Au sommet, les CRD (Commissions Régionales de Développement).

Il y a également des opérations concentrées, dans des zones de modernisation rurale, et des opérations sectorielles, par produit (palmier, café, cacao, café, banane, coton, riz, etc.).

^{1/} Certaines données sont probablement périmées. Nous avons utilisé les plus récentes dont nous disposons, et serions très reconnaissant à nos correspondants nationaux de bien vouloir nous fournir les éléments nécessaires à la mise à jour de nos dossiers.

2. DAHOMEY

Objectif défini par le plan: créer des structures adaptées au Développement régional. Nécessité de l'animation, de l'éducation et de l'encadrement.

Multitude d'organismes ayant pour but le développement rural (Sociétés d'Etat, dahoméenne et étrangères, assistance bilatérale de nombreux pays), mais agissant en rangs dispersés.

Coopératives: Principalement, coopératives agricoles de production et quelques rares coopératives à buts multiples.

Blocs de cultures.

Expérience peu concluante de champs collectifs.

Mutuelles de crédit, pas plus de succès qu'ailleurs.

Commercialisation: OCAD (Office de Commercialisation Agricole du Dahomey), créé en 1962, pour les produits d'exportation, mais aussi pour la commercialisation intérieure des céréales, dans le but de stabiliser les prix.

Crédit: La Banque Dahoméenne de Développement (BDD), assure la gestion d'un Fonds de Crédit Agricole Mutuel. C'est le Comité d'attribution de crédit agricole mutuel qui décide en dernier ressort des demandes de crédit.

Ne peuvent bénéficier des concours du fonds que les membres des GAR (Groupements villageois d'Action Rurale et de Crédit Mutuel) et les Coopératives agricoles. Des Comités locaux de Crédit Agricole Mutuel, au niveau de chaque Sous-Préfectures, instruisent les demandes de prêts et s'assurent de la récupération des sommes prêtées.

Structures spéciales d'intervention: La SONADER (Société Nationale pour le Développement Rural), disposant d'une grande autonomie, intervient dans des opérations de développement de vastes périmètres. Elle vient en aide aux agriculteurs, mais doit préparer progressivement des structures d'accueil de type coopératif.

Il y a d'autres actions isolées de développement communautaire et de développement agricole.

Au niveau des Départements: Commissions Départementales de Planification.

3. GHANA

En 1948, un vaste programme d'Education de Masse et de Développement Communautaire a été lancé, pour la sensibilisation et l'animation des populations rurales, de l'ensemble du pays, en vue du passage des communautés traditionnelles à un type moderne.

Dans le domaine agricole, cette action n'a pas conduit à la mise en place d'organismes capables de devenir des institutions de base. Les fermes d'état, les programmes d'installation de jeunes agriculteurs, les fermes de la brigade des travailleurs, toutes destinées à devenir des entreprises agricoles de type commercial, ont de la peine à se libérer de l'aide de l'Etat.

Coopératives: Malgré 5 ans de mise en veilleuse, elles réussissent à commercialiser 43% du cacao en 1969. Il y a 4 niveaux: les coopératives primaires, au niveau des villages, les Unions au niveau des districts, les Associations au niveau national, mais spécialisées par produit, enfin, l'Alliance, qui groupe les 4 Associations.

Il y a aussi eu des tentatives d'organisation de coopératives de production agricole, mais sans grand succès.

Commercialisation: Les coopératives sont en libre concurrence avec les autres acheteurs patentés, notamment pour le cacao. Sur le marché intérieur, un Office de Commercialisation des denrées alimentaires a la responsabilité d'installer une structure valable pour ces produits. Une Initiative intéressante, qui mérite d'être suivie, est celle du "Syndicat coopératif des producteurs alimentaires de la région Est." Il a inauguré en 1970 un nouveau dépôt d'alimentation à Koforidua. Il groupe 25 sociétés coopératives de producteurs de denrées alimentaires.

Approvisionnement: Seule une Union a réussi dans cette branche d'activité. Le Gouvernement prend les dispositions nécessaires pour que ces moyens de production soient disponibles aux centres d'activité commerciale, à travers le pays.

Crédit: Autrefois, des prêts de soudure étaient accordés par l'Office de Commercialisation du cacao, par l'intermédiaire des coopératives. Avant 1961, une Banque Coopérative existait, mais elle a été contrainte de fermer ses portes. En 1965, une nouvelle Banque Coopérative de Crédit Agricole a été instituée.

4. GAMBIE

Coopératives: En 1967, les coopératives s'étendaient à tous les districts et elles commercialisaient 31,3% de l'arachide.

L'organisme coopératif suprême, en Gambie, est l'Union Centrale des Coopératives de Banque et de Commercialisation de Gambie. Comme sa raison sociale l'indique, cette Union distribue aussi le crédit de soudure et le crédit de campagne.

Autre expérience coopérative intéressante à signaler: les coopératives de cultivatrices de riz, groupées pour bénéficier des services des tracteurs de la direction de l'agriculture.

5. GUINÉE

Le développement de l'agriculture est basé sur:

- les CAP (Coopératives Agricoles de Production) et
- les CMR (Centres de Modernisation Ruralo), transformés, en 1961, en Entreprises Régionales Agricoles, fortement mécanisées.

Commercialisation: Principalement par des Sociétés d'Etat. Seule la banane est commercialisée par des coopératives.

Coopératives: Les services techniques du gouvernement aux coopératives sont dispersés dans divers ministères.

Crédit: par la BNDA (Banque Nationale de Développement Agricole).

6. HAUTE-VOLTA

Après l'indépendance, les services de l'agriculture n'ont pas été à la hauteur de leur tâche. C'est pourquoi des méthodes plus dynamiques ont été recherchées: la Direction du Paysannat a été créée, pour l'animation, la sensibilisation des agriculteurs.

Coopératives: Dès 1962, des Coopératives Agricoles Villageoises ont été formées et encadrées par la SATSC, dans une zone bien délimitée. C'était une expérience de concentration de moyens, sur des thèmes de vulgarisation et de développement bien définis. C'est une expérience intéressante qui a connu des hauts et des bas, prouvant la nécessité d'études très objectives, au départ, et d'une constante évaluation, en cours de développement des programmes.

Il y a d'autres types de coopératives, en Haute-Volta, comme ailleurs, mais sans grand développement.

Crédit: La BND (Banque Nationale de Développement), finance les projets bien étudiés et encadrés.

Structure originale: Les ORD (Organismes Régionaux de Développement) sont considérés comme la clé de voûte de l'animation rurale, pour la promotion du développement économique et social des populations rurales, dans le cadre d'une politique nationale intégrée. L'originalité de cette structure est qu'elle doit canaliser les efforts d'animation des masses paysannes qu'une centralisation trop systématique aurait noyés. Elle doit aussi fonder dans une action uniformisée les directives des sociétés d'encadrement et synchroniser l'augmentation de la production et l'amélioration de la commercialisation. Les ORD jouissent d'une certaine autonomie. Leurs fonctions sont: animation, formation, adaptation et vulgarisation des techniques, amélioration de la production, collecte et commercialisation, aide aux groupements coopératifs régionaux. Leur financement est assuré: par des subventions de l'Etat et du FAC, ainsi que par des prêts de la BND. Le rôle des sociétés d'encadrement est de former des pré-coopératives et des coopératives. En schématisant:

les ORD sont appelées à devenir, dans les prochaines années, des groupements régionaux de coopératives.

Il y a aussi les Centres d'Encadrement Ruraux.

7. LIBERIA

Selon des informations datant de 1966, il n'y avait pas de coopératives au Libéria, à cette époque, à part dans une localité.

Crédit: Une Agence (Corporation) de Crédit Agricole, remaniée en 1962, n'avait qu'une action limitée, faute de moyens financiers et, surtout, faute de cadres qualifiés et de structure d'accueil propices.

Commercialisation: Uniquement par des entreprises privées. Un service de la Direction de l'Agriculture est chargé de la promotion de la commercialisation.

8. MALI

Coopératives: Il avait choisi la formule coopérative pour le développement de son agriculture. Les GRPSM (Groupements Ruraux de Production et de Secours Mutuels) étaient des coopératives polyvalentes, très simplifiées.

Les GRA (Groupements Ruraux Associés) les regroupaient par 8 à 10. Mais, au niveau des SDR (Secteurs de Développement Rural), on retrouvait les SMDR de l'époque pré-indépendance.

Les ZER étaient les Zones d'Expansion Rurale, avec les Centres Coopératifs d'Education et de Modernisation Agricole, et leurs Ecoles Saisonnnières. Il y avait aussi les Fermes Régionales.

Mais depuis 1968, cela a changé.

Quelles sont, actuellement les structures, les institutions sur lesquelles le Gouvernement a décidé de s'appuyer pour le Développement Rural et Agricole notamment?

Crédit: C'est la BPMD (Banque Populaire du Mali pour le Développement) qui distribue le crédit agricole. Les problèmes sont les mêmes que dans tous les pays en voie de développement. Il était question, en 1965,

de créer des banques régionales, pour décentraliser les opérations et mobiliser l'épargne.

Commercialisation: par des Sociétés d'Etat.

9. MAURITANIE

Coopératives: Parti de zéro, en 1963, le mouvement coopératif s'est développé de façon réjouissante, notamment dans le stockage et la commercialisation du mil. Les obstacles sont: la modicité des crédits disponibles, les manœuvres du commerce établi et les contraintes traditionnelles.

Crédit: Par la Banque Mauritanienne de Développement. En 1967, il était question de créer une Union Nationale de Crédit Coopératif.

10. NIGER

L'expérience nigérienne en matière de développement rural est originale. Elle a débuté, pratiquement, en 1962 avec la liquidation des SP, des SMDR, et la création de l'UNCC (Union Nigérienne de Crédit et de Coopération) et de ses SRCC (Sociétés Rurales de Crédit et de Coopération). C'est là un des premiers exemples de développement intégré.

Coopératives - Crédit - Approvisionnement:

L'intégration a commencé par le crédit et la commercialisation, dans des organismes coopératifs, mais aussi vulgarisation de certains thèmes de développement (culture attelée), le tout fondé sur une animation rurale solidement implantée et sur l'alphabétisation fonctionnelle.

En 1968-69, les résultats étaient les suivants en matière de commercialisation: 35% de l'arachide, 100 du riz et 90% du coton.

En amont des coopératives, il y a l'animation, pour motiver.

En aval des coopératives il y a l'animation, pour évaluer l'efficacité des coopératives et expérimenter, progressivement, la prise en charge de nouvelles fonctions par les coopératives.

Le réseau mutualiste et coopératif servira également de cadre à de nouvelles actions dans les domaines les plus variés.

Les structures sont les suivantes :

- ADR = Associations de Développement Rural.
- GMP = Groupements Mutualistes de Progrès (depuis 1966, action intégrée)
- RVA = Regroupements de Villages Animés.

Il est difficile de trouver un meilleur exemple d'intégration, au niveau des villages, par les coopératives. La phase initiale est concentrée sur des actions économiques (production, crédit, commercialisation); la seconde phase s'intéresse au développement de l'infrastructure; enfin, la phase finale tend à un ensemble complet d'intégration de toutes les activités dans une institution.

11. NIGERIA

C'est un pays plus difficile à analyser, du fait de la structure fédérale, qui oblige à des enquêtes dans chaque État (il y a 12 "States": 6 dans le Nord, 2 dans l'Ouest, 1 au Centre-Ouest et 3 dans l'Est).

Dans l'Ouest, les Coopératives (il y en avait 734 en 1965) ont commercialisé 22% du cacao. Les coopératives primaires étaient groupées en 22 unions, dont 13 étaient des acheteurs patentés pour le cacao.

Commercialisation: C'est le "West Nigeria Marketing Board" qui accorde les patentes aux acheteurs sélectionnés, dont, les coopératives, qui se plaignent de la facilité avec laquelle ces patentes sont délivrées à certains petits commerçants.

Crédit: en 1953, une Banque Coopérative de la Nigéria de l'Ouest a été créée, avec un subside de 1 million de ₦, de l'Office de Commercialisation du Cacao de la région. Elle contrôle l'activité d'une société annexe, "the Cooperative Trust and Investment Society", qui s'occupe de ses biens immobiliers. Il y a également l'Agence (Corporation) de Crédit Agricole de la Nigéria de l'Ouest.

Nous laisserons de côté l'Etat de Lagos, dont les coopératives s'occupent principalement d'épargne et de Crédit, d'Artisanat, etc. mais pas d'agriculture.

Dans le Nord, à fin 1965, il y avait 2.084 coopératives dont 1.981 coopératives de commercialisation des produits agricoles et de crédit, groupées en 35 unions. 31 d'entre elles étaient des acheteurs patentés du "Northern Nigeria Marketing Board". Il est difficile d'estimer la part des produits d'exportation commercialisée par les coopératives. Elle n'était pas très élevée, pour l'arachide. Des efforts étaient faits pour étendre l'activité coopérative aux produits alimentaires de consommation locale, riz et maïs notamment.

Commercialisation: Comme pour l'Ouest, mais c'est le "Northern Nigeria Marketing Board" qui s'en occupe.

Crédit: En 1966, le Nord n'avait pas de Banque Coopérative, mais il était question d'en installer une. A cette époque, les fonds nécessaires pour la soudure et la campagne de commercialisation étaient obtenus des banques commerciales, sous forme de crédit à découvert, garantis par l'Etat.

Le Centre-Ouest n'avait que 2 ans d'existence, à cette époque. Une grande Fédération groupait les 300 coopératives environ, qui se trouvaient établies dans cette région, réparties en 4 unions. Les Coopératives d'épargne et de Crédit étaient aussi très nombreuses. Toutefois c'est l'activité dans le domaine de la commercialisation du cacao, du caoutchouc, des palmistes et de l'huile de palme, qui était la plus importante.

Commercialisation: Il y a aussi un Office de Commercialisation des Produits Agricoles, dans le Centre-Ouest.

Crédit: Aux Coopératives, d'une banque commerciale, avec garantie du Gouvernement. Aux agriculteurs, par la "Mid-Western Agricultural Credit Corporation."

L'Est a connu un essor rapide du mouvement coopératif. A la fin 1966, il y avait 1716 organismes coopératifs enregistrés, dont 90 Unions et organisations de faite, 44 coopératives primaires pour la commercialisation des produits agricoles et 70 coopératives de production agricole. 1448 de ces groupements étaient des coopératives d'Épargne et de Crédit. Nouveauté, 7 coopératives dans les projets d'installation de jeunes agriculteurs; ces coopératives avaient pour buts: les travaux agricoles, l'épargne, le crédit, l'approvisionnement, la commercialisation et la transformation des produits. Le crédit était de type supervisé. Il était prévu que, pour la suite, la coopérative devait assumer la gestion de tout le projet. D'autres coopératives du type à buts multiples étaient encouragées, ainsi que des fermes coopératives de type communautaire.

Crédit: Une Banque Coopérative de la Nigéria de l'Est, créée en 1962, assurait le financement du mouvement.

Commercialisation: Par l'Office de Commercialisation des Produits Agricoles de l'Est.

Pour l'ensemble de la Nigéria, des données plus récentes (1967) précisaient que la part des coopératives dans la commercialisation des produits agricoles était la suivante (en poids) : cacao: 28,3%, arachide: 4,6%, caoutchouc: 3,5%, café: 6,2%, produits du palmier à huile: 3,1%, coprah: 13,3%.

12. SIERRA LEONE

Coopératives: Elles ont bien pris racines dans ce pays. 764 coopératives étaient enregistrées en 1965, après 15 ans de développement. Le gouvernement est convaincu de la valeur du mouvement et le considère comme l'institution la plus efficace du développement rural. 40% du cacao et 15% du café passent par les coopératives, qui ne comptent pourtant que 10 à 15% des agriculteurs.

L'originalité du mouvement coopératif en Sierra Leone réside dans sa grande diversité. On trouve des coopératives dans tous les milieux et dans tous les secteurs. Les coopératives contribuent également à l'amélioration de l'infrastructure et à l'éducation des enfants. Les femmes y occupent une grande place.

Crédit: Principalement par les coopératives. Une Banque Coopérative était prévue, dans le Plan de 10 ans (1961-71). Cependant, selon l'estimation d'un expert, à peine 10% des besoins de crédit agricole étaient satisfaits.

Les banques commerciales avancent les fonds aux coopératives, sous garantie de l'Etat. Depuis 1968, il y a une Banque Nationale de Développement.

Comme partout, difficultés du crédit agricole au niveau des paysans surtout.

Commercialisation: Par les Offices de Commercialisation et l'Office du riz, mais seulement pour un nombre limité de produits d'exportation. Toutefois, les coopératives se plaignent du manque d'efficacité de ces Offices.

A part quelques grandes entreprises d'Etat, pour le palmier à huile, principalement, il n'y a pas de structures spéciales à signaler.

13. SENEGAL

L'idée coopérative est très ancienne au Sénégal, principalement pour la commercialisation de l'arachide. Première coopérative en 1905. Mais, c'est en 1910, avec un décret instituant les SIP, que l'administration coloniale commence à s'intéresser aux groupements des agriculteurs. Puis, en 1953, les SMPR prennent la relève; en 1957, ce sont les SMDR. Finalement, à l'indépendance, les CRAD (Centres Régionaux d'Assistance pour le Développement) remplacent les anciennes structures. En 1963, les CRAD fusionnent avec la direction des coopératives.

Les CRAD constituait le relai entre les coopératives villageoises et l'Office de Commercialisation ainsi que la Banque Sénégalaise de

Développement, en attendant qu'elles puissent traiter directement.

En 1967, l'ONGAD (Office National de la coopération au Développement) est venu coiffer les CRAD. L'ONGAD est un établissement public à caractère industriel et commercial, qui aide les producteurs décidés à s'aider eux-mêmes en s'organisant en coopératives ou en groupements pré-coopératifs.

En 1960-61, les coopératives traitaient 1/5 de l'arachide. En 1964-65, elles en traitaient 62%.

Commercialisation: L'OCA (Office de commercialisation Agricole) a été créé en 1960. Il a été transformé en OCAS (Office de commercialisation agricole du Sénégal), en 1967.

Crédit: En 1960, la BSD (Banque Sénégalaise de Développement) a été constituée. Elle est devenue la BNDS (Banque Nationale de Développement du Sénégal) en 1964, après fusion avec le Crédit Populaire. Les prêts de soudure sont discutés par certains, qui les considèrent comme oreillers de paresse.

Approvisionnement: Les structures coopératives et leurs soutiens, s'occupent de la distribution des moyens de production, aux planteurs, généralement à crédit.

Structures originales: L'animation rurale joue un grand rôle, au Sénégal. Il y a les CER = Centres d'Expansion Rurale et les CAR = Centres d'Animation Rurale, ainsi que les CDD = Centres Départementaux de Développement et les AIR = Associations d'Intérêt Rural.

14. TOGO

Coopératives: La première coopérative a eu une vie éphémère (1931-33). En 1934, Institution des SIP.

En 1959, les SPAR (Sociétés Publiques d'Action Rurale) et la Fédération des SPAR (établissement public avec autonomie financière) donne au mouvement coopératif et mutualiste un cadre de soutien plus solide.

Il y a eu jusqu'à 1.500 mutuelles de base, mais leur existence a été éphémère, et s'est soldée par 75 millions d'impayés.

En 1957, les Coopératives de commercialisation du café et du cacao commencent leur activité.

Commercialisation: En 1964, création de l'OPAT (Office des Produits Agricoles du Togo), dont le rôle est: la stabilisation des prix, la recherche de débouchés, l'amélioration de la qualité, la transformation des produits et le crédit aux coopératives.

Les coopératives commercialisent 1/5 des produits, ce qui leur permet de jouer un rôle stabilisateur, sur le plan local.

Il y a également un Office de commercialisation des céréales, avec silos régulateurs.

Structure originale: Ce sont les SORAD (Sociétés Régionales d'Aménagement et de Développement) instituées en 1965.

L'Etat s'étant aperçu que le développement rural se trouvait freiné par la lourdeur administrative classique, et voulant donner satisfaction aux organismes extérieurs qui voulaient avoir la garantie nécessaire que leurs aides ne servent à d'autres fins, a mis en place les structures SORAD.

Les SORAD couvrent l'ensemble du pays. Il y a 5 régions économiques, dont 5 SORAD. Ces Sociétés sont administrées comme suit :

- Une Assemblée Générale, formée par les délégués de tous les groupements (pré-groupements - groupements informels - groupement de producteurs associés - Mutuelles de crédit - Pré-coopératives, etc.) Tous les hommes payant impôt et payant la cotisation annuelle, sont membres de ces groupements.
- Un Conseil d'Administration.
- Une Direction assistée de divisions techniques.

La mission des SORAD est la suivante :

- Mission permanente: d'aménagement et de développement des territoires intéressés par leurs actions;
- Mission spécifique: correspondant à la réalisation des programmes de développement déterminés par le gouvernement.

Ainsi, les SORAD sont les agents d'exécution du plan, touchant tous les domaines devant amener l'amélioration du niveau de vie des populations rurales.

Au niveau des circonscriptions administratives, les sections SORAD sont dotées d'une autonomie relative au point de vue gestion. Les responsables des sections sont nommés par le Directeur de la SORAD.

Le rôle des SORAD est : l'encadrement, la vulgarisation, l'organisation du milieu rural, la distribution du crédit agricole (culture, engrais, protection des cultures, crédit de soudure), et le recouvrement de ce crédit.

Au plus bas niveau, les "encadreurs" sont les agents de l'action sociale des SORAD.